**« Agir en Santé publique (AGIR-SP) : Soutien aux études, expérimentations et actions visant à améliorer la prévention, le dépistage et la personnalisation des parcours de soins »**

**Institut National du Cancer, 2022**

**SYNTHESE**

|  |  |
| --- | --- |
| Date limite | 4 mai 2022 à 16h |
| Porteur de projet | L’ensemble des organismes publics ou privés à but non lucratif œuvrant dans les domaines du soin et de la santé publique : MSP, CPTS, réseaux de santé… |
| Public cible | Publics divers |
| Thématiques | Cet appel à projets vise à :   * accompagner les politiques de prévention, de dépistage des cancers et de personnalisation du parcours de soins en cancérologie * soutenir des études, expérimentations et actions spécifiques en santé publique visant à améliorer la prévention, le dépistage, la détection précoce et la personnalisation du parcours de soins.   L’appel à projets propose 3 axes thématiques :   * Axe 1 Parcours de soins   + Projet d’amorçage sur la personnalisation des parcours de prévention et de dépistage des cancers selon les niveaux de risques des individus et des populations   + Aller vers des "parcours de vie personnalisés" mobilisant les acteurs du champ social * Axe 2 Prévention primaire   + Déploiement de projets de prévention solaire ciblant spécifiquement les publics prioritaires que sont les enfants et reposant sur des principes probants   + Mobiliser les acteurs des secteurs santé, social, médicosocial comme des relais de prévention * Axe 3 Dépistage   + Développer des approches innovantes proposant un dépistage après une intervention de prévention ou de soins non programmés   + Expérimenter des incitatifs matériels pour faciliter la participation des personnes au dépistage   + Expérimenter et évaluer des solutions d’intelligence artificielle comme outils d’aide au dépistage des cancers (seconde lecture de la mammographie, coloscopie, colposcopie, détection de la malignité de nodules pulmonaires, aide à la décision multiparamétrique intégrant des données cliniques et des résultats d’examens complémentaires)   + Lutter contre les inégalités par des expérimentations organisationnelles dans des territoires ou auprès de populations pour lesquels les programmes de dépistage peuvent difficilement être mis en œuvre   Ne sont pas éligibles, les projets portant sur la thématique du tabagisme éligibles aux appels à projets du Fonds du lutte contre les addictions. |
| Critères | * Les projets doivent s’appuyer sur une analyse de la littérature existante et des concepts théoriques validés (ou sur de expériences déjà conduites). * Ils doivent être structurés : contexte, objectif, réalisation (actions et calendrier), financement, résultats attendus, évaluation de l’efficacité ou de l’impact du projet. * Une articulation avec les dispositifs nationaux de dépistage et de prévention doit être envisagée et explicitée. Les objectifs des projets relatifs au dépistage doivent veiller à ne pas interférer avec les programmes nationaux de dépistage mis en place par les pouvoirs publics et les actions de communication qui les accompagnent. * Les projets soumis doivent dans la mesure du possible mobiliser des ressources méthodologiques adéquates : équipes de recherches, IREPS, services de santé publique des hôpitaux, Cancéropôles, Plateforme de recherche en prévention primaire des cancers, etc. * Les cofinancements sont souhaitables, notamment pour l’axe 1.1. |
| Lien | Soumission en ligne via le [Portail PROJETS](https://projets.e-cancer.fr/)  Pour plus d’information : <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/AGIR-SP2022> |
| Contacts | Pour toute information :   * scientifique ou relative au contenu des projets : Laura PROTARD [protard@institutcancer.fr](mailto:protard@institutcancer.fr) * de nature administrative : [aap-sp-info@institutcancer.fr](mailto:aap-sp-info@institutcancer.fr) |